



Bulletin d'adhésion

Conf'51

NOM: Prénom :

Genre : F M Non-binaire

Date de naissance:

Adresse.....

Code postal:Commune :

Tél fixe :Tél portable:

Production(s) Principale(s):

.....

Label AB : Oui Non Autre :

Je suis : Actif Retraité

Nous contacter :

Confédération Paysanne de la Marne

Rue de l'écluse
51360 Val de Vesle.

Tel : 06 98 43 25 34 ou
07 66 94 24 74

marne@confederation-paysanne.fr

J'adhère à la Confédération Paysanne de la Marne

pour l'année **2025** et verse une cotisation d'un montant de:

- 25€ (tarif solidaire)
- Montant libre de soutien :€
- 1% de mes prélèvements privés annuels :€

Je ne suis pas paysan, je fais un don de soutien : 30 €

Abonnement à Campagnes Solidaires 46 €
(magazine mensuel de la Conf' nationale -)

Date et lieu:

Signature:

Les cotisations auprès des syndicats agricoles font partie des "frais généraux", donc des charges déductibles pour le calcul du résultat imposable de l'entreprise.

>> Pour payer votre cotisation vous avez 2 possibilités :

1– Renvoyer ce bulletin accompagné de votre chèque à : Jonathan Bouton, Trésorier de la Conf51, Rue de l'Ecluse
51 360 VAL DE VESLE

2– Faire un virement à la Confédération paysanne de la Marne (IBAN : FR76 3008 7337 5800 0214 7630 158 - BIC :
CMCIFRPP) et renvoyer ce bulletin d'adhésion à jonathan.bouton@ymail.com et marne@confederation-paysanne.fr

APPEL À COTISATION



ADHERER, C'EST DEFENDRE NOTRE METIER ET NOTRE AGRICULTURE !

Chèr.e collègue,

Vous trouverez donc ci-joint un **bulletin d'adhésion** que vous pouvez nous renvoyer accompagné de votre règlement. N'hésitez pas à nous demander un reçu si vous en avez besoin pour votre comptabilité.

Votre cotisation est très importante pour conforter notre légitimité à porter votre voix et pour avoir les moyens nécessaires pour défendre au mieux le projet d'agriculture paysanne que nous partageons.

Bien entendu, au-delà de cette cotisation, vos propositions et vos implications aux activités du syndicat, qu'elles soient régulières ou ponctuelles, sont toujours les bienvenues.

N'hésitez donc pas à prendre contact à tout moment !

Le porte parole : Christophe VAN HOORNE, 51210 Tréfols
Le trésorier, Jonathan BOUTON, 51360 Val de Vesle

Comment agit concrètement la Conf 51 ?

Faire partie d'un syndicat, c'est **faire entendre sa voix et défendre son métier**. La Conf' est avant tout un outil au service des paysannes et des paysans. Les législations que nous subissons tous les jours sont issues de négociations sur lesquelles nous pouvons avoir un impact. **L'action syndicale** est une partie intégrante de notre métier ; en y participant nous pouvons faire bouger les lignes de notre quotidien.

Depuis plus de 30 ans, la Confédération Paysanne lutte pour faire valoir, dans toutes les politiques agricoles, les valeurs de **solidarité** et **d'égalité** qui en sont les fondements.

- Les paysans de la Conf' Marne représentent la Conf' dans différentes **commissions** : Chambre d'Agriculture, SAFER, Vivea, CESER...) qui orientent les politiques agricoles sur le foncier, l'installation, la formation, etc... La Conf y défend une agriculture **paysanne**, à taille humaine, génératrice d'emplois, et respectueuse des vies et de l'environnement, une meilleure répartition du foncier, une reconnaissance et un accompagnement de la diversité des exploitations et des modes de commercialisation, une réduction des inégalités de statuts, le développement de projets collectifs et de liens entre les fermes.
- La Conf' Marne réalise une **veille foncière** en partenariat avec la SAFER Marne
- Les paysans prennent part à des sujets divers tel que **l'abattoir mobile**, la micro-méthanisation, la sécurité sociale de l'alimentation....



Confédération Paysanne
de la Marne



Rejoignez-nous sur
www.facebook.com/conf51